

Le nouveau rôle du Parlement



L'implication de la représentation nationale dans la stratégie de sécurité nationale est **une exigence démocratique** et donc une des clés de l'adhésion du pays à cette stratégie. Elle est indispensable pour étayer le sentiment de cohésion avec la Nation de ceux qui s'engagent à son service.

En rupture avec les pratiques précédentes, **le Livre blanc a fait l'objet d'échanges nombreux avec la représentation nationale** :

- Présence de parlementaires au sein de la commission du Livre blanc ;
- Audition publique de tous les partis politiques représentés au Parlement et au Parlement européen ;
- Echanges en commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat avec le président de la commission du Livre blanc ;
- Transmission aux commissions parlementaires et discussion du projet de Livre blanc **avant** que le Président de la République et le gouvernement n'en arrêtent le texte ;
- Débat parlementaire conduit par le Premier ministre sur le Livre blanc.

Le rôle du Parlement sera accru dans quatre domaines :

1. Interventions extérieures

Le *Livre blanc*, en cohérence avec le **projet de révision de la Constitution** propose d'une part que les interventions à l'étranger donnent lieu à une **information** du Parlement *au plus tard dans les trois jours* qui suivent le déploiement des forces, d'autre part que toute prolongation **au-delà de quatre mois** fasse l'objet d'une **autorisation** par vote de la représentation nationale.

En outre, la **doctrine** gouvernementale exposée dans le Livre blanc prévoit que, dans le cas d'actions de maintien de la paix se préparant sur une longue période, l'information du Parlement sera en principe **préalable** au déploiement des forces françaises. Si l'engagement de nos forces se prolonge au-delà d'un an après l'autorisation parlementaire, une discussion sur l'intervention extérieure concernée se tiendra **à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances initiale** de l'année

suivante, plus particulièrement lors de la discussion sur la provision destinée au financement des opérations extérieures.

2. Les projets de loi résultant du Livre blanc

- **Les lois de programmation militaire et d'orientation pour la sécurité intérieure**

Le Parlement sera saisi durant l'été 2008 des projets de loi de programmation militaire (LPM) et de loi d'orientation et de performance pour la sécurité intérieure (LOPPSI) qui auront été adoptés en Conseil des ministres fin juillet. Les projets seront débattus lors de la session d'automne 2008 afin d'entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Les LPM seront d'une durée de six ans avec une actualisation au bout de quatre ans.

- **La révision du code de la défense et du futur code de la sécurité intérieure :**

Il s'agit de prendre en compte la refonte de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense nationale et notamment de la substitution des notions de sécurité intérieure et sécurité civile à celle de défense civile et de la sécurité économique à la défense économique.

- **La prise en compte des conséquences législatives du Livre blanc sur l'organisation du renseignement, la protection de ses agents ainsi que la définition et la protection du secret de la défense nationale.**
- **La modification de la loi n° 91-646 du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par les voies de télécommunication.**

3. Les débats

Le Parlement sera saisi de l'actualisation régulière du *Livre blanc*. Un débat d'orientation interviendra à l'initiative du Gouvernement avant chaque nouvelle loi de programmation.

Chaque année, un point de suivi des orientations du Livre blanc sera fait devant les commissions compétentes.

4. L'information

- **Accords de défense**

La représentation nationale sera informée sur les accords de défense conclus par la France ; elle se prononcera sur la ratification d'un traité lorsque la Constitution le prévoit aux termes de son article 53.

- **Renseignement et exportations d'armement**

L'information du Parlement sera renforcée en matière de renseignement et d'exportation d'armements, notamment à travers la délégation parlementaire au renseignement et l'action des commissions compétentes.